

Arrêté n° 25/563/CM

Désignation du représentant élu de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour siéger au sein du comité d'orientation stratégique de la Société Publique Locale Energies de Provence

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 001/8065/20/CM du Conseil de la Métropole du 9 juillet 2020 relative à l'élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FBPA-001-16094/24/CM du Conseil de la Métropole du 18 avril 2024 relative à la création de la Société Publique Locale Energies de Provence.

CONSIDERANT

- Que les statuts de la Société Publique Locale Energies de Provence prévoient la création d'un comité d'orientation stratégique ;
- Qu'un représentant élu, désigné par la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, est membre dudit comité d'orientation stratégique ;
- Qu'il convient à ce titre de procéder à la désignation du représentant élu au sein du comité d'orientation stratégique.

ARRÊTE

Article 1 :

Est désigné Monsieur Laurent Simon en qualité de représentant élu de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour siéger au sein du comité d'orientation stratégique de la Société Publique Locale Energies de Provence.

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 septembre 2025

Martine VASSAL

**Reçu au Contrôle de légalité le 11 septembre 2025
Publié le 11 septembre 2025**